

Ceilhes-et-Rocozeles

Six conseillers démissionnent, le maire aussi : élections en vue

Y a-t-il un pilote aux commandes de la mairie de Ceilhes-et-Rocozeles, petit village des hauts cantons, situé près d'Avène ? Non. Du moins pas pour l'instant au vu des démissions en cascade au conseil municipal qui ont précipité celle du maire, Ahmed Abdelkader, d'abord en tant que conseiller municipal, puis comme premier magistrat.

Le point de départ de cette situation remonte en fait au 26 septembre dernier ; le jour où Ahmed Abdelkader a comparu devant le tribunal correctionnel de Montpellier pour répondre des chefs d'abus de confiance par personne recouvrant des fonds ou des valeurs pour le compte d'un tiers et altération frauduleuse de la vérité dans un écrit. Deux motifs de prévention liés à sa profes-

sion de receveur des Postes qui lui ont valu une condamnation à 18 mois de prison, une amende délictuelle de 10 000 € et trois ans de privation des droits civiques et civils (1).

Peu après le 26 septembre, six conseillers municipaux, dont un adjoint, tous du même bord que le maire en place, adressaient alors une lettre signifiant aux habitants de cette petite commune de 200 âmes environ leur décision de démissionner : Jacques Cambon, Luc Chibaudel, Annie Crébassa, Nathalie Libouban, Alain Rouquet et Nathalie Vayssat quittaient leur mandat électif.

Dans un premier temps, Ahmed Abdelkader décidait également de quitter ses fonctions de premier magistrat

tout en voulant rester au conseil municipal avant de lâcher prise.

Suite à cette nouvelle, les six démissionnaires ont alors à nouveau adressé une lettre aux électeurs : « *Il y a quelques jours, notre démission collective n'avait pour seul objectif que de conduire celui qui avait perdu notre confiance à son retrait définitif. Ce but étant atteint, et fidèles à nos valeurs républicaines de probité, de loyauté et moralité, nous sommes désireux de servir à nouveau les intérêts de la commune.* » Par ce biais, rejoints par un septième candidat sur la liste "Ceilhes ensemble", ils repartent ainsi au combat électoral pour des échéances partielles fixées par la sous-préfète de Lodève au 27 novembre. Notons qu'il

reste au sein du conseil quatre élus qui n'ont pas souhaité démissionner. Selon nos informations, une seconde liste, venant les appuyer, s'est également constituée.

Ahmed Abdelkader précise de son côté que « *tous les faits qui me sont reprochés ne sont en aucun cas liés à la gestion municipale. J'ai donné dix ans de mon temps pour ma commune, travaillé jusqu'à dix heures par jour. Aujourd'hui, je me retire de la vie publique tout en signalant que j'ai déposé plainte pour faux et usage de faux par écriture et abus de confiance contre l'un de mes anciens conseillers.* » •

Arnaud CHABÉ

► (1) Ahmed Abdelkader a fait appel de cette décision.